

MAIRIE DE ST GENEST LACHAMP

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2024.

Le Conseil Municipal de ST GENEST LACHAMP, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire MERCURY Sonia, le mercredi 04 décembre 2024 à 16 h 30 heures.

Etaient présents : DESROIS Gilbert, DURAND Pierre, MARTIN Eliane, MERCURY Sonia, SENO Yves, SIEBERT Joachim.

Absentes excusées : LEPINE Nadine (pouvoir à MARTIN Eliane) ; SOULAGEON Pierrette (pouvoir à MERCURY Sonia).

Secrétaire de séance : DESROIS Gilbert.

1- Résultats du bornage des parcelles de la commune au village :

Madame le Maire expose le procès-verbal dressé suite au bornage des parcelles communales qui s'est déroulé le 05 novembre 2024.

2- Projet de zone couverte devant la salle des fêtes :

Lors d'une précédente discussion il avait été question d'avoir pour projet la construction d'une zone couverte de type « préau » afin de pouvoir accueillir les manifestations dans de meilleures conditions sans avoir à monter les barnums, ce qui permettrait également de louer plus la salle des fêtes l'été.

Suite à cette réflexion plusieurs rendez-vous ont été pris avec des architectes et des artisans pour voir ce qu'il était possible de faire et à quel coût.

Madame le Maire expose les différents devis reçus. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de confier la réalisation des esquisses et du permis de construire à Monsieur NAUDOT Bernard et charge madame le Maire de faire les demandes de subventions auprès des différents services de l'Etat, de la Région, du Département et de la communauté de communes.

3- Divers :

- ✓ **PLUI** : Le conseil est informé du lancement de l'élaboration du PLUI avec l'organisation des premières réunions en commission et également avec les agriculteurs de la commune.
- ✓ **DICRIM** : Suite à la réalisation du PCS (plan communal de sauvegarde), la commune avait l'obligation de réaliser un DICRIM (document d'information communal sur les risques). Il s'agit d'un support d'information à l'usage des habitants. Il présente les risques majeurs identifiés sur le territoire de la commune et précise comment la population serait alertée en situation de crise et quelles sont les consignes de sécurité qu'elle devrait alors appliquer. Madame le Maire présente le document ainsi réalisé aux membres du conseil et les informe qu'ils vont être sollicités afin de les distribuer aux habitants.